



Amitiés Canada-Rwanda

1644, rue St-Hubert  
Montréal (Québec) H2L 3Z3  
info@Amities-cr.org  
[www.amities-cr.org](http://www.amities-cr.org)

Pour une solidarité active

Montréal, 17 janvier 2012

#### Amitiés Canada-Rwanda

est une association sans but lucratif créée à Montréal en 1987 par des personnes ayant des liens particuliers avec le Rwanda. Sa mission s'énonce ainsi:

- *Développer des relations d'amitiés et d'échanges entre les Québécois, les Canadiens et les Rwandais dans une perspective d'enrichissement mutuel;*
- *Encourager les initiatives des membres visant à appuyer le peuple rwandais dans ses efforts de développement;*
- *Faire connaître ces efforts auprès du public et des organismes canadiens.*

Ses membres et sympathisants sont, pour la plupart, des coopérants et missionnaires canadiens, œuvrant ou ayant séjourné au Rwanda, des citoyens canadiens et des immigrants d'origine rwandaise, des citoyens canadiens amis de Rwandais, des citoyens rwandais vivant au Canada. Toutes ces personnes ont à cœur la relation d'une amitié vivante, agissante entre les peuples canadiens et rwandais.

Gérée par un Conseil d'administration de onze membres, l'association opère sur une base purement bénévole.

**L'honorable Vic Toews**  
Ministre de la Sécurité publique  
Chambre des communes  
Ottawa, Canada K1A 0A6

**Objet :** Demande de surseoir à l'ordre d'expulsion de **Léon Mugesera** pour un jugement au Canada

**Monsieur le Ministre,**

Nous sollicitons votre intervention dans le cas de Léon Mugesera, pour surseoir à l'ordre de son expulsion vers son pays d'origine le Rwanda, et permettre qu'il subisse un véritable procès, juste et équitable, au Canada.

En effet, **Monsieur le Ministre,**

Nous avons des craintes bien fondées de croire qu'une expulsion hypothéquerait toutes les chances d'un juste procès, et mettrait gravement en danger la vie de Mugesera. **Nous attirons à ce sujet votre attention sur la pratique de traitements dégradants et inhumains infligés aux opposants politiques au Rwanda, comme en témoignent les rapports concordants des organisations internationales de défense des droits de la personne, notamment Human Rights Watch**

(<http://www.hrw.org/fr/news/2010/04/24/rwanda-les-autorit-s-devraient-permettre-human-rights-watch-de-poursuivre-son-travail>) et **Amnesty International** (<http://www.amnesty.org/fr/region/rwanda/report-2011>).

Au Rwanda la justice affiche cependant de bonnes intentions, notamment avec l'abolition de la peine capitale, mais les faits sont plutôt troublants. Nous pensons entre autres aux cas récents et largement médiatisés de l'opposante **Ingabire Victoire**, incarcérée et psychologiquement torturée pour des motifs pour le moins non élucidés, et de **l'avocat américain Peter Erlinder** commis à sa défense, dont le séjour au Rwanda a vite tourné en cauchemar. Me Erlinder en garde des séquelles profondes et peut en tout temps en témoigner; tandis que la détenue attend désespérément



Amitiés Canada-Rwanda

1644, rue St-Hubert  
Montréal (Québec) H2L 3Z3  
info@Amities-cr.org  
[www.amities-cr.org](http://www.amities-cr.org)

---

Pour une solidarité active

l'intervention du président Kagame en personne pour voir son calvaire prendre fin.

Accepter que L. Mugesera soit extradé au Rwanda nous apparaît en totale contradiction avec la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants que le Canada a ratifiée.

Considérant que **Léon Mugesera** qui est établi au Canada depuis près de 20 ans déjà, **ne représente aucun danger pour la sécurité publique;**

Considérant que **le Canada a les moyens de remplir ses obligations internationales en matière de lutte contre l'impunité** et que d'aucune façon notre demande ne laisserait sous-entendre une quelconque minimisation de la gravité des gestes reprochés à Léon Mugesera, plutôt demandons-nous que la Justice canadienne soit saisie et que ses compétences et ses expériences soient mises à contribution pour éclairer davantage le jugement des cas semblables au Canada et ailleurs;

Considérant que **le Canada s'est doté d'une loi de compétence universelle** lui permettant de juger sur son territoire les personnes soupçonnées d'implication dans les crimes contre l'humanité.

Eu égard à ces raisons et pour la justice et le respect de la vie humaine, Amitiés Canada Rwanda vous prie instamment, Monsieur le Ministre, de surseoir à l'expulsion de Léon Mugesera et d'ordonner que celui-ci soit jugé au Canada

A toutes fins utiles et si besoin est, le Conseil d'Administration d'Amitiés Canada Rwanda demeure à votre disposition pour fournir éventuellement de plus amples informations.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Vérène Mukandekazi, Administratrice, Championne d'action, \_\_\_\_\_  
(819- 332 1870)

Francois Munyabagisha, Administrateur, Président, \_\_\_\_\_  
(819-461-0353)